

A Toulouse, le 6 Avril 2009

STOP AUX INFORMATIONS SAUVAGES

FO interpelle la Direction Générale

La semaine dernière, la hiérarchie a communiqué des informations au sein de notre société. Certaines sont loin de correspondre aux chiffres remis en Comité d'Entreprise. Ceci est en total désaccord avec les textes édictés par le Code du Travail dans le cadre des informations obligatoires à remettre aux représentants du personnel.

Le bureau du syndicat FO a donc demandé à la Direction Générale de lui fournir les dernières informations communiquées en interne et l'impact sur nos Emplois. La Direction a répondu favorablement à cette requête.

Concernant les cadences :

*« Pour les chantiers **Dassault** les responsables de la Production anticipent de mauvaises nouvelles de la part de ce client. A ce jour, des rumeurs contradictoires circulent au sujet des cadences production : celles-ci ne sont pas confirmées par la Direction Générale. Un CCE prévu le Mercredi 8 Avril 2009 chez Dassault nous apportera officiellement ces réponses. »*

« La Direction s'est engagée à fournir aux représentants du personnel des détails sur ces informations lors d'une commission production exceptionnelle qui aura lieu le 17 avril. »

« Par ailleurs les négociations sur la reprise de chantiers par Dassault est toujours en cours. Rien n'est acté à ce jour. »

« Les cadences pour les autres clients sont maintenues pour le moment. »

Pour ce qui est de l'impact sur l'emploi :

« La Direction confirme que ces fortes baisses de cadences auront pour conséquence :

- la fin au plus tôt de l'ensemble des contrats temporaires et CDD*
- la reprise des charges de sous-traitance in situ d'ici à la fin de juin 2009 sur les trois sites Midi-Pyrénées.*
- la mise en place de nombreuses mobilités de services ou départements impactés par la baisse de charge vers des services ou départements affectés par le départ de temporaires »*

« La Direction attend la confirmation des baisses de cadences pour en mesurer les impacts sur les principes du schéma directeur présenté en Assemblée Générale »

Considération FO

FO a été entendue par la Direction Générale, et rappelle l'importance qu'elle accorde aux **règles édictées par le code du travail**.

Dans cette période de troubles, FO surveillera plus particulièrement le respect de ces dispositions afin d'analyser **leur impact sur l'emploi**.

FO refuse « les bruits de couloir » et revendique une **communication officielle** afin d'informer **également** tous les salariés de l'entreprise.

N'en reste pas moins les **bruits de couloir** par une **certaine hiérarchie !** Dans des moments comme ceux que traverse notre société, notre organisation demande que **toutes les communications** sur le sujet **respectent les règles**. Dans le cas contraire FO se verrait dans **l'obligation de déclencher la procédure de droit d'alerte**.

A bon entendeur, salut....

Notre organisation comprend bien la nécessité d'être réactif et le caractère d'urgence de certaines décisions.

Toutefois FO demande que les représentants du personnel **aient le même niveau d'information** surtout quand celui-ci **impacte** de façon directe **l'emploi** sur nos sites.